ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

Dans l'affaire de la succession des mineurs Paul, Sidney, Angèle, Cécile et Berthe Rodrigue.

COUR DU VINGTIEME DISTRICT JUDICIAIRE de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse Assomption. No 1272.—En vertu d'une commission en date du 15 décembre 1882 au et conformément à un ordre de vente rendu par la dite Cour, à moi adressée par l'Honorable Cour du Vingtième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la Paroisse Assomption, dans l'affaire ci-dessus, le procédant à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 23 janvier 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qu'y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile St. Charles, dans l'Ile C, compris entre les rues Esplanade, Derbigny, Roman et Gayoso, et borné par la rue Gayoso Nord, par un lot donné par Mme C. Jung, décédée, par un autre donné par Mme Bernal, Colmesnil, Laharpe et Desgrenier, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 20 décembre 1853, déposé en l'étude de C. de Armas, ce père en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente pieds de front sur la rue Gayoso à la rue Bernal sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds huit pouces et quatre lignes entre les lignes parallèles.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District en list, désigné par le numéro sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

3° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

4° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

5° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

6° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

7° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

8° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

9° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

10° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

11° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro dix sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

12° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro onze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

13° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro douze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

14° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro treize sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

15° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quatorze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

16° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quinze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

17° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro seize sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

18° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro dix-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

19° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro dix-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

20° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro dix-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

21° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

22° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-un sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

23° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

24° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

25° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

26° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

27° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

28° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

29° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

30° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro vingt-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

31° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

32° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-un sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

33° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

34° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

35° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

36° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

37° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

38° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

39° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

40° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro trente-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

41° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

42° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-un sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

43° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

44° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

45° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

46° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

47° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

48° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

49° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

50° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro quarante-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

51° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

52° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-un sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

53° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

54° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

55° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

56° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

57° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

58° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

59° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

60° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro cinquante-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

61° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

62° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-un sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

63° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-deux sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

64° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-trois sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

65° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-quatre sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

66° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-cinq sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

67° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-six sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

68° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-sept sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

69° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-huit sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

70° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-neuf sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

71° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-dix sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

72° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-onze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

73° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list, désigné par le numéro soixante-douze sur la dite plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir : trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans la fond, par quatre-vingt-cinq-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dix numéro six et cent sept pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de lot au autre bout.

74° Un autre lot de terre, situé dans le même District en list,